

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ**  
**MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 juin 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et la directrice générale adjointe/greffière-trésorière sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2018
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du Conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION:**

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1060 – Circulation
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1061 – Service de sécurité incendie
8. Adoption du règlement numéro 2018-1059 – Tarification des services municipaux
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1063 – Règlement d'emprunt pour la construction et l'aménagement du parc des Saphirs
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1064 – Règlement d'emprunt infrastructures rue des Onyx
11. Demande d'aide financière - Programme pour soutenir la mise en commun d'équipements
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1062 – Règlement d'emprunt camion pompe citerne et appareils respiratoires autonomes
13. Autorisation d'appels d'offres – Acquisition d'un camion pompe citerne et d'appareils respiratoires autonomes
14. Autorisation de dépense – Location temps d'antenne
15. Autorisation de signature – Entente Commission scolaire des Premières-Seigneuries – Tarif aréna de Boischatel
16. Autorisation de démolition – 501, côte de l'Église
17. Modification résolution 2018-84 – Signalisation traverse piétonne
18. Autorisation de dépenses – Surplus accumulé
19. Autorisation de dépenses – Ralentisseurs rue Montmorency
20. Acceptation de soumission – Travaux de modifications à l'aréna
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1065 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
22. Droit supplétif

## **TRAVAUX PUBLICS**

23. Demande de certification d'autorisation – Bassin de rétention du Garage municipal
24. Demande de certification d'autorisation – Bassin de sédimentation et captage du Grand ruisseau

## **URBANISME:**

25. Adoption du règlement numéro 2018-1056 – Règlement de zonage, zone H2-056
26. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-1057 – Modifications Plan d'urbanisme
27. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2018-1058 – Modifications Règlement de zonage
28. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-1058 – Modifications Règlement de zonage
29. Autorisation de dépenses – Programme de plantation d'arbres
30. Dérogation mineure – 2, rue de la Fabrique
31. Demande de PIIA – 107, rue des Grenadiers
32. Demande de PIIA – 115, rue des Grenadiers
33. Demande de PIIA – 44, rue Bédard
34. Demande de PIIA – 54, rue Bédard
35. Demande de PIIA – 231, rue de l'Infanterie
36. Demande de PIIA – 5304, avenue Royale

## **INCENDIE**

37. Embauche d'un pompier

## **LOISIRS**

38. Embauche d'un employé au service des loisirs et de la culture
39. Autorisation de dépense – Plan d'entretien de la surfaceuse
40. Embauches – Personnel aquatique été 2018

## **DIVERS**

41. Périodes de questions :
  - 41.1 Membres du Conseil
  - 41.2 Public
42. Levée / Ajournement

2018-191

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par la directrice générale adjointe/greffière-trésorière.

2018-192

3. **Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-193

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2018**

Il est proposé par monsieur Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2018, tel que présenté au Conseil. La directrice générale adjointe/greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Affiche pont Montmorency
- Transport en commun

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

## **ADMINISTRATION**

- 2018-194      6. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1060 – Circulation**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-1060 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2018-195      7. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1061 – Service de sécurité incendie**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Nelson Bernard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement concernant la création du Service de sécurité incendie numéro 2018-1061. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2018-196      8. **Adoption du règlement numéro 2018-1059 – Tarification des services municipaux**
- Considérant** qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 5 du règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux;
- Considérant que** l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le règlement numéro 2018-1059 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-197      9. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1063 – Règlement d'emprunt pour la construction et l'aménagement du parc des Saphirs**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt numéro 2018-1063. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2018-198      10. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1064 – Règlement d'emprunt infrastructures rue des Onyx**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt numéro 2018-1064. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2018-199      11. **Demande d'aide financière - Programme pour soutenir la mise en commun d'équipements**
- Considérant** l'adoption du schéma de couverture de risques incendie;
- Considérant** la nécessité d'augmenter l'apport en eau dans les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc;
- Considérant** l'entente en matière de sécurité incendie entre les municipalités de L'Ange-Gardien et de Boischatel;
- Considérant** la volonté du Conseil municipal d'acquérir un camion pompe citerne;
- Considérant** le programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale adjointe de la municipalité de Boischatel à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour soutenir la mise en commun d'équipements afin de procéder à l'acquisition d'un camion-citerne pour les deux municipalités.

- 2018-200      12. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1062 – Règlement d'emprunt camion pompe citerne et appareils respiratoires autonomes**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Nelson Bernard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt numéro 2018-1062. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2018-201      13. **Autorisation d'appels d'offres – Acquisition d'un camion pompe citerne et d'appareils respiratoires autonomes**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres publics pour le Service de sécurité incendie;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à des appels d'offres publics pour les acquisitions suivantes :
- Camion pompe citerne et ses équipements;
  - Appareils respiratoires autonomes et leurs équipements.
- 2018-202      14. **Autorisation de dépense – Location temps d'antenne**
- Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de location de temps d'antenne mobile pour le Service de sécurité incendie et le Service des travaux publics ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de renouveler les contrats de location de temps d'antenne mobile auprès de la compagnie Orizon Mobile pour une période de 2 ans, pour les montants suivants :
- 507.04 \$ /mois, taxes incluses, pour le Service de sécurité incendie;
  - 482.89 \$ /mois, taxes incluses, pour le Service des travaux publics.
- 2018-203      15. **Autorisation de signature – Entente Commission scolaire des Premières-Seigneuries – Tarif aréna de Boischatel**
- Considérant** l'acquisition de l'aréna de Boischatel;
- Considérant** l'Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre la Municipalité de Boischatel et la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
- Considérant** qu'il est nécessaire d'ajouter l'annexe G concernant le tarif préférentiel aux écoles de Boischatel et à la Commission scolaire pour la location d'heures de glace;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et le directeur général à signer l'entente pour le complexe sportif de Boischatel avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
- 2018-204      16. **Autorisation de démolition – 501, côte de l'Église**
- Considérant** les travaux de réfection de la côte de l'Église;
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la démolition d'un bâtiment suite aux imprévus durant les travaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant pas 15 000 \$ pour la démolition du 501, côte de l'Église. Les travaux seront effectués en régie interne.

- 2018-205**      **17. Modification résolution 2018-84 – Signalisation traverse piétonne**  
**Considérant** que le 5 mars 2018 le conseil avait autorisé une dépense de 13 940.72 \$ pour l'achat d'une traverse piétonnière sécurisée qui doit être installée à l'intersection de la côte de l'Église et de la rue Gravel;  
**Considérant** que l'offre de service de Trafic Innovation Inc. ne comprend pas le verso de la signalisation piétonnière et que cet ajout entraîne une dépense supplémentaire de 656.51 \$;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2018-84 et d'autoriser un montant total de 14 597.23 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un ensemble de traverses de piéton éclairé avec clignotants à la compagnie Trafic Innovation inc.
- 2018-206**      **18. Autorisation de dépenses – Surplus accumulé**  
**Considérant** la nécessité de procéder à diverses dépenses non prévues au budget;  
**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes :
- Une somme n'excédant pas 700 \$ pour l'achat d'une batterie pour la remorque du radar de vitesse;
  - Une somme n'excédant pas 2000 \$ pour la réparation de la bordure de rue devant la Garderie Boischatouilles 1;
- Ces sommes seront prises au surplus accumulé.
- 2018-207**      **19. Autorisation de dépenses – Ralentisseurs rue Montmorency**  
**Considérant** que le conseil municipal juge nécessaire de trouver une solution pour la problématique de vitesse dans la rue Montmorency;  
**Considérant** qu'une pétition a été déposée par les résidents du secteur afin de demander un changement;  
**Considérant** que le conseil a conclu que la rue Montmorency ne possède pas les caractéristiques de rue collectrice de par son étroitesse et son emprise réduite;  
**Considérant** que le conseil municipal souhaite réaliser un projet pilote afin de vérifier l'efficacité des ralentisseurs de caoutchouc;  
**Considérant** que le conseil souhaite installer les ralentisseurs devant les propriétés de 2 résidents ayant fait des représentations auprès du conseil et du comité de sécurité routière afin qu'ils nous fassent part de leurs observations;  
**Considérant** que cette installation nécessite une dépense n'ayant pas été prévue au budget;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin d'autoriser l'installation de ralentisseur devant le 41 et le 75 rue Montmorency et afin d'effectuer l'achat des ralentisseurs et de la signalisation, d'autoriser une dépense provenant du surplus accumulé n'excédant pas 5000\$. Cette somme sera prise au surplus accumulé.
- 2018-208**      **20. Acceptation de soumission – Travaux de modifications à l'aréna**  
**Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour les travaux de modification à l'aréna auprès de quatre entrepreneurs généraux;  
**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue ;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Durand Construction, selon les prix au bordereau, pour un montant de 94 490 \$ taxes incluses.

2018-209      21. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1065 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-1065 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2018-210      22. **Droit supplétif**

**Considérant** la résolution numéro 2001-176 concernant l'application du droit supplétif adopté en 2001;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 20.1, troisième alinéa, paragraphe un, de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, la Municipalité peut prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé dans les cas de décès d'un conjoint.

**Considérant** que les membres du conseil municipal désirent appliquer cette exemption;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe à ne pas appliquer le droit supplétif au montant de 200 \$ lorsque survient un acte notarié impliquant le décès d'un conjoint et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**TRAVAUX PUBLICS**

2018-211      23. **Demande de certification d'autorisation – Bassin de rétention du Garage municipal**

**Considérant** le projet d'aménagement du bassin de rétention du Garage municipal;

**Considérant** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de ce projet;

**Considérant** que la demande de certificat peut être déposée par la firme AECOM mandatée par Pluritec pour ce projet;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

**Que** la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de la demande de certificat d'autorisation, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, du MDDELCC, pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention du Garage municipal;

**Que** la Municipalité autorise et mandate la firme AECOM à déposer la demande de certificat d'autorisation dans le cadre de ce projet auprès du MDDELCC et à signer la demande en son nom;

**Que** la Municipalité autorise le signataire de la demande à la présenter au ministre.

2018-212      24. **Demande de certification d'autorisation – Bassin de sédimentation et captage du Grand Ruisseau**

**Considérant** les projets d'aménagement du bassin de sédimentation et captage du Grand Ruisseau;

**Considérant** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de ces projets;

**Considérant** que la demande de certificat peut être déposée par la firme AECOM mandatée par Pluritec pour ce projet;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

**Que** la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de la demande de certificat d'autorisation, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, du MDDELCC, pour les travaux d'aménagement du bassin de sédimentation et captage du Grand Ruisseau;

**Que** le Municipalité autorise et mandate la firme AECOM à déposer la demande de certificat d'autorisation dans le cadre de ce projet auprès du MDDELCC et à signer la demande en son nom;

**Que** la Municipalité autorise le signataire de la demande à la présenter au ministre.

## **URBANISME**

### **RÈGLEMENT #2018-1056**

**Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de continger à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisées à titre d'usage principal dans la zone H2-056.**

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2018;

**Considérant** qu'avis de motion a été donné par madame la conseillère Natasha Desbiens à la séance du 26 mars 2018 ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Modification de l'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976.

Dans la zone H2-056, la mesure de contingentement suivante est ajoutée à l'usage spécifiquement autorisé « Garderie » :

*« Un maximum de deux garderies à titre d'usage principal est autorisé pour l'ensemble de la zone ».*

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-213

25. **Adoption du règlement numéro 2018-1056 – Règlement de zonage, zone H2-056**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2018-1056 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de continger à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisées à titre d'usage principal dans la zone H2-056.

***Monsieur le conseiller Daniel Morin se retire à 20h20.***

2018-214

26. **Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-1057 – Modifications du Plan d'urbanisme numéro 2014-974**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-1057 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'inclure les lots 4 208 358, 5 608 690 et 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M) et de renommer un bâtiment cité (maison Pageau).

## DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1058

### Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** qu'avis de motion a été donné par \_\_\_\_\_ à la séance du \_\_\_\_\_ 2018 ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 70 intitulé « Normes générales à un usage additionnel à l'habitation » est modifié en remplaçant le 3<sup>e</sup> paragraphe par le suivant :

« 3<sup>o</sup> Un seul usage additionnel est autorisé par habitation, sauf pour un bureau d'affaires sans réception de clientèle sur place qui n'est pas comptabilisé. Un seul logement bigénération peut également être ajouter en plus d'un autre type d'usage additionnel. (ex: Une résidence isolée d'un logement qui possède un salon de coiffure à titre d'usage additionnel à l'habitation et un logement bigénération.) »

#### **ARTICLE 2**

Le tableau 1 de l'article 117 intitulé « Constructions, aménagements et équipements accessoires au bâtiment principal autorisés dans les cours » est modifié comme suit :

- En retirant le terme « avant-toit » au numéro 3<sup>o</sup>;
- En ajoutant l'item « 3.1 Avant-toit » et les normes suivantes :

Construction, aménagement et équipement accessoires au bâtiment principal autorisé	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
<b>3.1 Avant-toit</b>				
	Oui	Oui	Oui	Oui
a) Empiètement maximal dans la marge :	1,8m	1,8m	1,2m	2,0m
b) Distance minimale d'une ligne de lot :	1,0m	1,0m	<b>1.2m</b>	<b>1.2m</b>

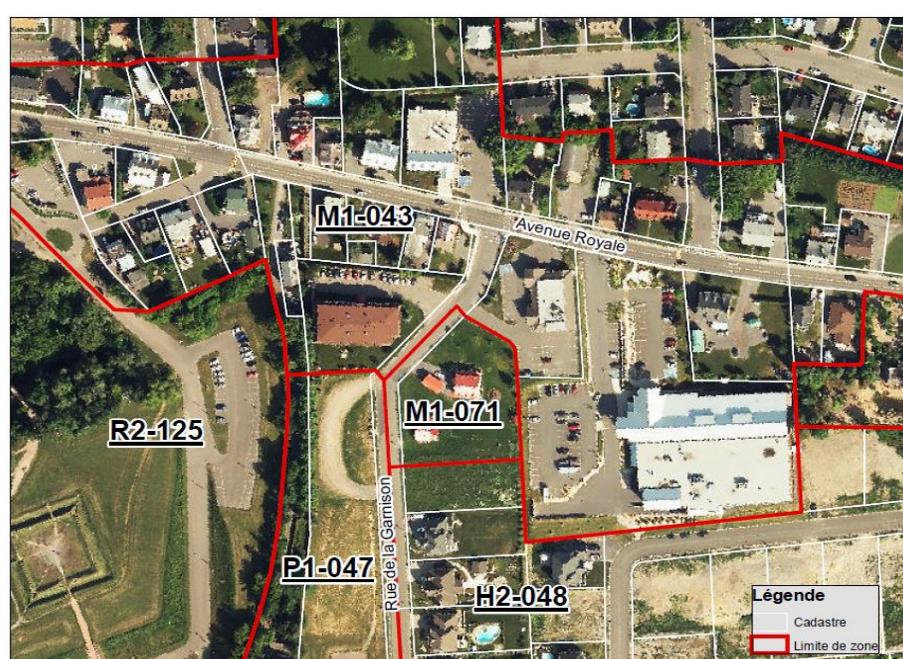
#### **ARTICLE 3**

L'annexe I intitulé « **PLAN DE ZONAGE** » est modifié par la création de la zone M1-071 à même une partie de la zone H2-048 en couvrant la totalité du lot 5 932 739.

### Plan de zonage AVANT modification



### Plan de zonage APRÈS modification



### ARTICLE 4

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

Dans la zone H1-013, le groupe d'usage H1-HABITATION est modifié en prohibant la typologie de bâtiment « Jumelé » dans la zone.

### ARTICLE 5

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

Dans la zone M1-050 l'usage spécifiquement permis suivant est ajouté :  
« 5834 - Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique ».

## **ARTICLE 6**

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié par l'ajout de la grille des spécifications pour la zone M1-071, laquelle grille contient les normes et usages suivants :

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS					
En vigueur le				Zone M1-071	
<b>USAGES AUTORISÉS</b>					
<b>GROUPE D'USAGES / H - HABITATION</b>					
H1	Logement	Nombre minimal de logements	1	1	-
		Nombre maximal de logements	2	1	-
H2	Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement				
<b>GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES</b>					
C1	Services administratif, professionnel et technique				
C2	Commerce de vente au détail				
<b>GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC</b>					
P1	Service de la santé				
P2	Enseignement et éducation				
P3	Services religieux, culturel et patrimonial				
<b>GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIEL</b>					
I4	Entreprise artisanale				
<b>USAGES PARTICULIERS</b>					
<b>Spécifiquement permis</b>					
Aire de stationnement à titre d'usage principal					
<b>Spécifiquement interdit</b>					
<b>IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
<b>Implantation</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>		
Marge de recul avant minimale		6 m			
Marge de recul avant maximale		17 m			
Marge de recul latérale minimale		2 m			
Marge de recul latérale combinée minimale		5 m			
Marge de recul arrière minimale		6 m			
<b>Dimensions</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>		
Hauteur minimale		1 étage et 7 m			
Hauteur maximale		2 étages et 12 m			
<b>AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>					
Affichage		Type de milieu 2 - Rue principale de quartier			
Revêtement extérieur prohibé		Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie			
PIIA		Secteurs adjacents à l'avenue Royale			
Plantation d'arbres en cour avant		Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant art.213			
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL				Zone M1-071	

## **Dispositions finales**

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-215

27. **Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2018-1058 – Règlement de zonage**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2018-1058 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements.

***Monsieur le conseiller Daniel Morin retourne à son siège à 20h22.***

- 2018-216      28. **Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-1058 – Règlement de zonage**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption le règlement numéro 2018-1058 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements
- 2018-217      29. **Autorisation de dépenses – Programme de plantation d'arbres**
- Considérant** l'offre reçue de la compagnie Arbovert Pépinière inc.;
- Considérant** la volonté du Conseil de mettre en place un programme de plantation d'arbres;
- Considérant** la résolution numéro 2018-131 en date du 3 avril 2018 relativement à la demande de subvention au Fonds de développement des territoires;
- Pour ces motifs**, il est proposé monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Arbovert Pépinière inc. et d'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$ et de demander une participation citoyenne de 60 \$ par arbres.
- 2018-218      30. **Dérogation mineure – 2, rue de la Fabrique**
- Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
- Considérant** que la demande de dérogation mineure pour le lot 4 208 525, situé au 2, rue de la Fabrique, consiste à rendre réputée conforme une marge avant secondaire du bâtiment principal à 5,5 m au lieu de 6 m, tel que prescrit au règlement de zonage #2014-976 dans la zone H2-049.
- Considérant** que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;
- Considérant** l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à autoriser une marge avant secondaire du bâtiment principal à 5,5 m au lieu de 6 m .
- 2018-219      31. **Demande de PIIA – 107, rue des Grenadiers**
- Considérant** la demande de permis portant sur la construction d'une remise avec gazebo intégré sur l'immeuble située au 107, rue des Grenadiers;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment accessoire au 107, rue des Grenadiers, tel que présenté.
- 2018-220      32. **Demande de PIIA – 115, rue des Grenadiers**
- Considérant** la demande de permis portant sur la rénovation de la résidence située au 115, rue des Grenadiers, plus précisément sur le changement de la porte de garage;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation du 115, rue des Grenadiers, tel que présenté.

2018-221

33. **Demande de PIIA – 44, rue Bédard**

**Considérant** la demande de permis portant la construction d'une remise pour la propriété du 44, rue Bédard, la demande comprenant également la démolition de deux remises existantes;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 44, rue Bédard, tel que présenté.

2018-222

34. **Demande de PIIA – 54, rue Bédard**

**Considérant** la demande de permis portant la construction d'une remise pour la propriété du 54, rue Bédard, la demande comprenant également la démolition de deux remises existantes;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 54, rue Bédard, tel que présenté.

2018-223

35. **Demande de PIIA – 231, rue de l'Infanterie**

**Considérant** la demande de permis portant sur la rénovation du 231, rue de l'Infanterie, plus précisément sur la construction d'un balcon couvert en cour arrière;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 231, rue de l'Infanterie, tel que présenté.

2018-224

36. **Demande de PIIA – 5304, avenue Royale**

**Considérant** la demande de permis portant la rénovation du bureau de poste situé au 5304, avenue Royale, plus précisément sur le changement des fenêtres arrières du bâtiment;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour les rénovations du 5304, avenue Royale, tel que présenté.

## INCENDIE

- 2018-225      37. **Embauche d'un pompier**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;
- Considérant** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur William Morency au poste de pompier.

## LOISIRS

- 2018-226      38. **Autorisation de dépense – Transport camp de jour**
- Considérant** que le directeur du service des loisirs et de la culture a procédé à une demande de prix pour les différents transports pour le camp de jour (entre le Centre sportif et le Domaine de la Rivière, et les sorties);
- Considérant** les différents prix reçus;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la proposition de Autobus Laval selon les taux prévus dans l'offre de prix pour un montant estimé de 9 910\$ plus les taxes pour le camp de jour 2018 et de 10 515 \$ plus les taxes pour le camp de jour 2019.
- 2018-227      39. **Autorisation de dépense – Plan d'entretien de la surfaceuse**
- Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer l'entretien continu de la surfaceuse de l'aréna;
- Considérant** que l'offre de service de la compagnie Robert Boileau inc.;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer le Plan d'entretien de la compagnie Robert Boileau inc. pour un montant total de 4 913.38 \$, plus les taxes, pour une période de trois ans.
- 2018-228      40. **Embauches – Personnel aquatique été 2018**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'engagement du personnel aquatique pour l'été 2018;
- Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :
- Élodie Vézina, Eliotte Perron, Cécile Deutsch et Mérisa Phouttama au poste de sauveteur aquatique;
  - Léo Deutsch au poste d'assistant et remplaçant sauveteur aquatique;
- et ce pour la période du 15 juin et 26 août 2018, avec possibilité de prolongation selon la température et la disponibilité des sauveteurs.

## DIVERS

### 41. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Subvention patinoire du Parc des Saphirs
- Lignage de la côte de l'Église

De la part de l'assistance :

- Pont rivière Montmorency
- Bassin d'eau Grand Ruisseau
- Rue Dugal
- Odeurs usine asphalte
- Stationnement SEPAQ/

2018-229

### 42. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h50.

ASSISTANCE : 11 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Sophie Antaya  
Directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 18 juin 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 18<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018, 20h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation de soumission – Plantation d'arbres dans la côte de l'Église
2. Ajustement des honoraires professionnels – UTE Surveillance des travaux Ingénieur
3. Autorisation de dépense – Gratte pour la saleuse
4. Autorisation de dépense – Accès aréna-Pluvial
5. Autorisation de dépense – Accès aréna-Sable et gravier
6. Autorisation d'appel d'offres – Accès aréna-Pavage
7. Modification résolution 2018-172 – Éclairage boîtes postales – Chemin des Mas
8. Embauches supplémentaires – Camp de jour
9. Périodes de questions :
  - 9.1 Membres du Conseil
  - 9.2 Public
10. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-230

1. **Acceptation de soumission – Plantation d'arbres dans la côte de l'Église**  
**Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour la plantation d'arbres dans la côte de l'Église;  
**Considérant** que trois soumissionnaires ont été invités;  
**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue ;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Arbovert Pépinière inc. selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 49 493.26 \$ taxes incluses.
2. ***L'item 2 « Ajustement des honoraires professionnels – UTE » est reporté à une prochaine séance.***

2018-231

3. **Autorisation de dépense – Gratte pour la saleuse**  
**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'une gratte pour le camion 6 roues neuf (saleuse);  
**Considérant** que cette dépense a été prévue au règlement d'emprunt # 2017-1031 pour l'acquisition du camion 6 roues neuf avec ses équipements;  
**Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;  
**Considérant** l'offre de prix reçue de Resort Deziel inc.;  
**Considérant** que le délai de livraison de la gratte est de 17 semaines;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter l'offre de Resort Deziel inc. pour un montant estimé de 10 309.50 \$, plus les taxes.

2018-232

4. **Autorisation de dépense – Accès aréna-Pluvial**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de réfection de l'égout pluvial de l'accès à l'aréna ;

**Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;

**Considérant** l'offre de prix reçue de EMCO Corporation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter l'offre de EMCO Corporation pour un montant estimé de 8 396.32 \$, plus les taxes, selon les prix unitaires au bordereau

2018-233

5. **Autorisation de dépense – Accès aréna-Sable et gravier**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder aux travaux réfection de l'accès à l'aréna ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de se procurer du sable et du gravier pour compléter les travaux;

**Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;

**Considérant** l'offre de prix la plus basse reçue de Déneigement Daniel Lachance inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter l'offre de Déneigement Daniel Lachance inc. pour un montant estimé de 19 148 \$, plus les taxes, selon les taux suivants :

Sable M-G112            10.28 \$/t.m. (700 t.m. estimé) : 7 196 \$

Gravier MG-20 MTQ    13.28 \$/t.m. (900 t.m. estimé) : 11 952 \$

2018-234

6. **Autorisation d'appel d'offres – Accès aréna-Pavage**

**Considérant** les travaux de réfection de l'accès à l'aréna;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offre sur invitation pour le pavage de l'accès à l'aréna;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de l'accès à l'aréna.

7. ***L'item 7 « Modification résolution 2018-172 – Éclairage boîtes postales – Chemin des Mas » est reporté à une prochaine séance.***

2018-235

8. **Embauches supplémentaires – Camp de jour**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche de trois moniteurs supplémentaires pour le camp de jour 2018;

**Considérant** la recommandation du coordonnateur des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement de,:

Madame Madeleine Vermette (monitrice-accompagnatrice)

Monsieur Philippe-Antoine Beaulieu (moniteur)

Monsieur Antoine Lachance (moniteur)

Monsieur Jérémie Ruel (moniteur)

selon les conditions prévues, pour le camp de jour 2018.

**9. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

**2018-236**

**10. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h05.

ASSISTANCE : 0 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*